

MODE D'EMPLOI

Le changement d'assurance emprunteur s'adresse à **tous les souscripteurs d'un crédit immobilier**.

Votre assurance de prêt actuelle vous coûte **trop cher** ?

Ses garanties ne sont pas ou **plus adaptées à votre situation** ?

Le droit de résiliation vous permet de trouver un meilleur contrat en termes de prix et de couverture.

Quand résilier son contrat initial ?

Signature de l'offre de prêt

1^{er} anniversaire du prêt

2^e anniversaire du prêt

3^e anniversaire du prêt

...^e anniversaire du prêt

Soit au cours des 12 mois suivant la signature de l'offre de prêt :
en envoyant votre résiliation au plus tard
15 jours avant la fin de ce délai

Soit à chaque date anniversaire du contrat d'assurance * :
en envoyant votre résiliation au moins 2 mois avant

* à partir du 1^{er} janvier 2018

NB : dans les 2 cas, votre banque disposera de 10 jours pour vous répondre à réception de votre demande complète.

4 étapes pour changer d'assurance de prêt

1. Vérifier que les garanties de votre contrat actuel et du nouveau contrat soient équivalentes.
2. Effectuer votre demande d'adhésion au nouveau contrat d'assurance
3. Envoyer votre demande de substitution et votre nouveau contrat à votre banque par lettre recommandée.
4. En cas d'acceptation, la banque émet sans frais un avenant à votre contrat de prêt.

L'accompagnement de meilleurtaux.com

Votre conseiller meilleurtaux.com s'assurera que vous bénéficiez de la meilleure offre du marché et vous accompagnera dans vos démarches jusqu'à l'aboutissement de votre projet de substitution de contrat d'assurance.

- vous avez la possibilité de déterminer le meilleur tarif parmi les offres du marché
- vous bénéficiez de nos conseils pour choisir les garanties les plus adaptées à votre profil
- nos services sont entièrement gratuits et sans engagement de votre part.

4 ÉTAPES EN DÉTAIL

1.

Votre conseiller Meilleurtaux.com vous contacte

- Il vérifie l'adéquation de votre devis d'assurance avec vos besoins : le type de prêt assuré, votre profession, votre âge, vos objectifs, etc.
- Il vérifie également que les garanties proposées par le nouveau contrat soient bien équivalentes à celles de votre contrat actuel

2.

Demande d'adhésion au nouveau contrat

1. Votre conseiller vous envoie un dossier d'adhésion pré-complété
2. Renvoyez votre dossier complet par mail ou par fax puis, par courrier

Complétez, en renseignant toutes les zones demandées :

- bulletin d'adhésion,
- questionnaire de santé,
- mandat de prélèvement SEPA,
- joignez votre RIB

Ne remplissez qu'une seule demande d'adhésion par personne.

Votre demande d'adhésion doit obligatoirement être entièrement complétée, datée, signée, sans rature, et les éventuelles formalités médicales doivent être accomplies pour l'étude du dossier.

3.

Demande de substitution

Votre demande d'adhésion a été validée par l'assureur, vous recevez votre nouveau contrat.

- Envoyez votre demande de substitution (*ci-après*) à la banque auprès de qui vous aviez souscrit votre contrat initial, accompagnée du nouveau contrat.
- La banque aura un délai de 10 jours ouvrés pour notifier son acceptation ou son refus.

NB : si vous aviez initialement souscrit une délégation d'assurance, et seulement après accord de la banque, envoyez une demande de résiliation à votre précédent assureur

Pourquoi souscrire à un contrat avant même d'avoir résilié le précédent ?

La loi impose que vous présentiez à votre banque prêteuse le nouveau contrat d'assurance définitif (et non un devis).

4.

Mise en place du nouveau contrat

En cas d'acceptation, la banque émet sans frais un avenant à votre contrat de prêt.

Et en cas de refus ?

L'équipe Meilleurtaux.com sera à vos côtés pour faire respecter vos droits.

Copiez-collez ce texte dans votre éditeur de texte (Word par exemple) afin de pouvoir le modifier :

- Alaplace des textes entre crochets, saisissez vos informations ou choisissez la proposition la plus appropriée à votre situation
- Signez votre courrier et envoyez-le à votre banque ou établissement prêteur en recommandé A/R accompagné de votre nouveau contrat d'assurance

MODÈLE

Demande de substitution

[ORGANISME PRETEUR]
[SERVICE OU PERSONNE DESTINATAIRE]
[ADRESSE]

Lettre Recommandée avec AR

Objet : Demande de substitution d'assurance de prêt immobilier / Résiliation d'adhésion
Références : [VOS REFERENCES]

[VILLE], le [DATE]

Madame, Monsieur,

Nous avons récemment demandé un financement auprès de votre établissement, et avons adhéré au contrat d'assurance de groupe que vous proposiez.

Comme nous y autorise la loi, nous avons décidé de résilier notre adhésion au contrat groupe et de souscrire le nouveau contrat [NOM DU CONTRAT], dont vous trouverez ci-joint la Note d'Information et les Conditions Particulières.

[*Cas 1 : Au cours des 12 premiers mois du crédit* : Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sous 10 jours ouvrés, comme le prévoit l'article L 313-31 du Code de la consommation et de bien vouloir résilier notre adhésion au contrat groupe [nom du contrat], en application de l'article L 113-12-2 du Code des assurances.]

[*Cas 2 : En cas d'échéance annuelle* : Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sous 10 jours ouvrés, comme le prévoit l'article L 313-31 du Code de la consommation et de bien vouloir résilier notre adhésion au contrat groupe [nom du contrat], en application de l'article L 113-2 du Code des assurances.]

La résiliation devra prendre effet :

- [*Cas 1 : Au cours des 12 premiers mois du crédit* : 25 jours après la réception de la présente en vos services]
- [*Cas 2 : En cas d'échéance annuelle* : Au [date échéance annuelle du prêt]]

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées,